



COMMUNIQUÉ

Les présidents des assemblées législatives du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest accueillent avec joie la décision du CRTC concernant la diffusion obligatoire des débats des assemblées législatives

IQALUIT, Nunavut et YELLOWKNIFE, Territoires du Nord-Ouest (le 8 août 2013) – Les présidents Hunter Tootoo et Jackie Jacobson ont accueilli avec joie la décision du Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) exigeant la diffusion obligatoire des débats des assemblées législatives par l'entremise du service numérique de base de toutes les entreprises de distribution de radiodiffusion par satellite de radiodiffusion directe desservant le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest.

Dans sa décision d'aujourd'hui, le CRTC souligne que « les citoyens du Nord auront un meilleur accès aux débats législatifs, car les services exploités par les assemblées législatives du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest seront ajoutés au service de base des abonnés de la télévision par satellite des deux territoires. »

« Les clients de la télévision par câble du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest pouvaient regarder les débats de leur assemblée législative territoriale, mais cela était impossible pour les résidents souscrivant aux services de télévision par satellite. La décision du CRTC permettra à un nombre beaucoup plus élevé de résidents du Nord d'avoir accès à cette programmation », a souligné le président Tootoo.

En avril 2013, les représentants des deux assemblées territoriales ont comparu devant le CRTC lors de l'audience publique portant sur la demande conjointe des législatures concernant la diffusion obligatoire des débats. Il est possible de consulter les documents relatifs aux audiences et à la décision de la Commission à l'adresse: <http://crtc.gc.ca/fra/com100/2013/r130808.htm>.

« Nos législatures ont travaillé en étroite collaboration sur cette initiative. Je tiens à remercier les nombreuses personnes et organisations du Nord et du Sud du Canada qui ont appuyé de manière formelle notre demande à la Commission », a déclaré le président Jacobson.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

John Quirke, Greffier de l'Assemblée législative du Nunavut - (867) 975-5000

Darrin Ouellette, Directeur des services ministériels, Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest - (867) 669-2200